



CONTEXTUAL  
RESEARCH IN LAW  
RESEARCH GROUP

LE STUDIUM

CONFERENCES

Relations internationales et droit(s) (1815-1914)

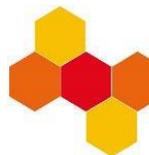
Acteurs, institutions, législations comparées

**Appel à communications**

Colloque d'Orléans et Paris (15-17 septembre 2021)



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



POLEN  
POuvoirs LEttres Normes

L'histoire du droit international et l'histoire des relations internationales connaissent un renouveau historiographique depuis une vingtaine d'années avec les travaux de Martti Koskenniemi sur le *Gentle Civilizer of Nations. The Rise and Fall of International Law 1870-1960* et ceux de l'américain Paul W. Schroeder sur *The transformation of European Politics (1763-1848)* qui ont inspiré George-Henri Soutou, Mark Jarrett, Beatrice de Graaf et bien d'autres historiens. Le système international a fait l'objet également d'un grand renouveau historiographique notamment à travers le bicentenaire du congrès de Vienne lequel a permis de reconsidérer le système des congrès et la mise en place du concert européen. Pour autant, beaucoup de zones d'ombre subsistent à propos du rapport entre relations internationales et droit(s) et une socio-histoire du droit international en tant que discipline avec ses acteurs, ses réseaux, ses lieux de diffusion, ses institutions, ses cercles de pouvoirs.

D'autant qu'au contraire, les années 1815-1869 apparaissent pour une partie de l'historiographie comme une période où la gouvernance européenne mondiale reposait sur des règles politiques et non pas juridiques. L'historien David Kennedy a même affirmé dans un article provocateur en 1996 que pour « le droit international... ce n'est que les cinq dernières minutes du 19<sup>ème</sup> siècle qui comptent ».

Ainsi, même si des travaux sur une socio-histoire des juristes internationalistes existent, ils portent quasi exclusivement sur la période après 1869. C'est le cas du numéro *Juristes et relations internationales (Relations Internationales 2012/1)* ou celui portant sur *Profession, juristes internationalistes ? (Monde(s) 2015/1)*.

S'il est vrai que le droit international s'est institutionnalisé dans une perspective eurocentrée dans les années 1870 avec la création de l'Institut de Droit International à Gand en 1873 et de l'Association pour la réforme et la codification du droit des gens qui s'installe à Bruxelles la même année (depuis 1895 l'*International Law Association*) et la fondation des revues spécialisées avec la *Revue de droit international et de législation comparée* (1869) et la *Revue générale de droit international public* (1894). Les prémisses apparaissent bien avant avec les manuels de droit international public à l'image des *Elements of international Law* d'Henry Wheaton en 1836, du manuel d'Andrés Bello (1837) ou encore du *Droit international codifié* de Johann Caspar Bluntschli en 1868. Sans oublier, le *Traité du droit international privé* de Jean-Jacques Gaspard Foelix en 1843 ou celui du juriste napolitain, Nicola Rocco, en 1837.

De plus, au sein des ministères des affaires étrangères non seulement dans les pays européens, dans l'Empire Ottoman, aux États-Unis, dans ceux d'Amérique du Sud, dans les colonies africaines, et en Asie des juristes sont employés pour conseiller les diplomates et les gouvernements dans le cadre des relations internationales.

Par ailleurs le droit international se diffuse dans les académies notamment l'Académie des sciences morales et politiques en France (concours de 1839/40, de 1856/1857), et les cours de droit international se développent en Europe. Les revues juridiques à l'image de la *Thémis ou bibliothèque des jurisconsultes* (1820-1830), de la *Kritische Zeitschrift für Rechtswissenschaft und Gesetzgebung des Auslands* (1829-1856), de la revue de législation et de jurisprudence (1834-1853), des revues éditées par Foelix (1834-1850), des *Archives de droit et de législation* (1837-1841), de la *Belgique judiciaire* (1843-1914) ou de la *Revue historique de droit français et étranger* (1855-2021) contiennent régulièrement des articles portant sur le droit international public ou privé.

Ainsi, l'objet de ce colloque est d'étudier le rapport entre relations internationales et droit(s) à travers les acteurs (juristes, magistrats, avocats, activistes, éditeurs), les institutions (ministère des affaires étrangères, tribunaux, Conseil d'État, universités, académies des sciences), et les travaux de législations comparées.

Trois axes principaux seront envisagés. Tout d'abord, les acteurs du droit international dans leur pluralité. Les juristes et notamment les juristes/consultes/*legal advisers* des gouvernements et des ministères des affaires étrangères, les magistrats des tribunaux civils et administratifs ou encore des tribunaux de prises, mais également les avocats, les universitaires, les activistes des congrès de la paix et les publicistes/journalistes. Une approche prosopographique de groupes d'acteurs peut être envisagée mais également des trajectoires de juristes. Il conviendra de se pencher aussi sur les questions de professionnalisation et l'émergence du métier de « juriste internationaliste » mais aussi sur les éditeurs et le marché du livre et des traités de droit international.

Le deuxième axe porte sur les institutions. Ainsi, les ministères des affaires étrangères et la question du droit seront étudiés dans une perspective comparée. En Grande Bretagne, les questions juridiques étaient traitées par les *Queens Lawyers* puis à partir de 1872 par le *Legal Adviser* du *Foreign Office*. En France, c'est le Comité consultatif du contentieux qui à partir de 1835 s'occupait des questions juridiques. Qu'en était-il dans les autres pays ? En France, un comité des affaires étrangères a existé également au sein du Conseil d'État ? Quel était exactement son rôle ? Sa juridiction ? Son mode de fonctionnement ? Son lien avec le Ministère des affaires étrangères ? Quel a été le rôle joué par les académies des sciences dans la diffusion de la science du droit international ? Les universités ?

Enfin, le dernier axe porte sur les législations comparées et sur le lien très fort entre droit comparé et droit international. La Société de législation comparée est fondée en 1869 avec en son sein un grand nombre de membres de la première génération de l'Institut de Droit International à l'image du néerlandais Tobias Asser, du britannique John Westlake, de l'américain David Dudley Field, de l'allemand Franz von Holtzendorff, de Francis Lieber, ou encore Gustave Rolin-Jacquemyns, Alphonse Rivier ou l'italien Augusto Pierantoni pour ne citer qu'eux. Édouard Laboulaye était lui aussi devenu membre de l'Institut de Droit International en 1878. De même les principales revues scientifiques des années 1850 aux années 1890 portent à la fois sur le droit international et la législation comparée à l'image de la *Revue historique de droit français et étranger* et de la *Revue de droit international et de législation comparée*. On peut s'interroger sur l'autonomie progressive des deux disciplines et sur les réseaux internationaux des membres fondateurs.

Des propositions en français, en anglais ou en espagnol s'inscrivant dans l'un des trois axes doivent être adressées par courriel électronique à [raphael.cahen@vub.be](mailto:raphael.cahen@vub.be), [pierre.allorant@univ-orleans.fr](mailto:pierre.allorant@univ-orleans.fr) et [walter.badier@univ-orleans.fr](mailto:walter.badier@univ-orleans.fr). Elles doivent parvenir d'ici le 31 mars 2021 et compter entre 3000 et 6000 caractères. Une publication des actes soumise au contrôle des pairs est prévue. Les frais de transports et d'hébergement seront pris en charge par les institutions partenaires.

## Bibliographie sommaire

- Allorant Pierre, Walter Badier, « La Société de législation comparée : boîte à idées du parlementarisme libéral de l'Empire libéral à la République opportuniste », *Clio@Themis*, vol. 13, 2017.
- Alexandrowicz Charles Henry, David Armitage, Jennifer Pitts, *The Law of Nations in Global History*, Oxford, Oxford University Press, 2017.
- Arcidiacono Bruno, *Cinq types de paix : une histoire des plans de pacification perpétuelle, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, PUF, 2011.
- Armitage David, *Foundations of modern international thought*, New York, Cambridge University Press, 2013.
- Audren Frédéric, Jean-Louis Halpérin, *La culture juridique française. Entre mythes et réalités. XIXe-XXe siècles*, Paris, CNRS éditions, 2013.
- Baillou Jean (éd.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français*, Paris, CNRS éditions, 1984.
- Becker Lorca Arnulf, *Mestizo International Law: A Global Intellectual History, 1842-1933*, Cambridge, CUP, 2015.
- Laura Benton, Lisa Ford, *Rage for Order. The British Empire and the Origins of International Law*, Cambridge, HUP, 2016.
- Bois Jean-Pierre, *La paix : histoire politique et militaire, 1435-1878*, Paris, Perrin, 2012.
- Bruley Yves, *Le quai d'Orsay impérial. Histoire du ministère des Affaires étrangères sous le Second Empire*, Paris, A. Pedone, 2012.
- « Le Concert européen sous le Second Empire », *Relations internationales*, 1997.
- Cahen Raphaël, « The Mahmoud ben Ayad case and the Transformation of International Law », *International Law in the Long Nineteenth Century (1776-1914). From the Public Law of Europe to Global International Law?*, Inge Van Hulle, Randall Lesaffer (éd.), Leiden, Brill, 2019, p. 126-139.
- « Hauterive et l'école des diplomates (1800-1830) », *Clio@Themis*, vol. 18, 2020.
- Cahen Raphaël, Frederik Dhondt, Elisabetta Fiocchi-Malaspina, « l'essor récent de l'histoire du droit international », *Clio@themis*, 18, 2020.
- Dhondt Frederik, « Recent research in the history of international law », in *Revue d'histoire du droit*, 84, 2016, p. 313-334.
- « Portalis le jeune et le droit des gens », *Joseph-Marie Portalis (1778-1858) : diplomate, magistrat et législateur*, R. Cahen, N. Laurent-Bonne (éd.), Aix-en-Provence, 2020, p. 153-182.
- Drocourt Nicolas, Eric Schnakenbourg, *Thémis en diplomatie. Droits et arguments juridiques dans les relations internationales*, Rennes, PUR, 2016
- Fassbender Bardo, Anne Peters (éd.), *The Oxford Handbook of the History of International Law*, Oxford, OUP, 2012.
- Fiocchi Malaspina Elisabetta, *L'eterno ritorno del Droit des gens di Emer de Vattel (secc. XVIII-XIX): L'impatto sulla cultura giuridica in prospettiva globale*, Frankfurt, MPI for European Legal History, 2017.
- Gaurier Dominique, *Histoire du droit international. De l'Antiquité à la création de l'ONU*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- Genin Vincent, *Le laboratoire belge du droit international : une communauté épistémique et internationale de juristes (1869-1914)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2018.
- Ghervas Stella, *Conquering Peace : From the Enlightenment to the European Union*, Cambridge, HUP, 2021.
- Graaf Beatrice De, Ido de Haan, Brian Vick, *Securing Europe after Napoleon: 1815 and the New European Security Culture*, Cambridge, CUP, 2019.

- Graaf Beatrice de, *Fighting Terror after Napoleon. How Europe Became Secure after 1815*, Cambridge, CUP, 2020.
- Halpérin Jean-Louis, *L'histoire de l'état des juristes. Allemagne. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Classique Garnier, 2015.
- Indravati Félicité (dir.), *L'Identité du diplomate (Moyen Âge-XIX<sup>e</sup> siècle). Métier ou noble loisir?*, Paris, Classique Garnier, 2020.
- Jarrett Mark, *The Congress of Vienna and its Legacy War and Great Power Diplomacy after Napoleon*, London, Tauris, 2014.
- Jones Kate, « Marking Foreign Policy by Justice: the Legal Advisers to the Foreign Office, 1876-1953 », dans Robert McCorquodale, Jean-Pierre Gauci (dir.) *British Influences on International Law, 1915-2015*, Leiden, Brill, 2016, p. 28-55.
- Keller-Kemmerer Nina, *Die Mimikry des Völkerrechts Andrés Bellos 'Principios de Derecho Internacional'*, Baden-Baden, Nomos Verlag, 2018.
- Kévonian Dzovinar, J.-M. Guieu (dir.), « Juristes et relations internationales », *Relations internationales*, 149/1, 2012.
- Kévonian Dzovinar, Philippe Rygiel (dir.), « Profession, juristes internationalistes? », *Monde(s)*, vol. 7/1, 2015.
- Kévonian Dzovinar, Philippe Rygiel (dir.), « Histories of International Lawyers between Trajectories, Practices, and Discourses », *Jus Gentium*, vol. 5/2, 2020.
- Koskenniemi Martti, *The Gentle Civilizer of Nation : the Rise and Fall of International Law 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- « Why history of international law today? », *Rechtsgeschichte*, 4, 2004, p. 61-66.
- « What should international legal history become? », *System, Order and International Law. The Early History of International Legal Thought from Machiavelli to Hegel*, Stefan Kadelbach et al. (éd.), Oxford, OUP, 2017, p. 381-397.
- Koskenniemi Martti, Walter Rech, Manuel Jimenez Fonseca (éd), *International Law and Empire. Historical Explorations*, Oxford, OUP, 2017.
- Nuzzo, Luigi, Miloš Vec (dir.), *Constructing International Law. The Birth of a Discipline*, Francfort/M. 2012.
- Nuzzo, Luigi, *Origini di una scienza : diritto internazionale e colonialismo nel XIX secolo*, Francfort, MPI, 2012.
- Obregon Liliana, « Peripheral Histories of International Law », *Annual Review of Law and Social Science*, vol. 15, 2019, p. 437-451.
- Owens Patricia ( dir.), *Women's International Thought: A New History*, Cambridge, CUP, 2021.
- Rasilla Ignacio de la, “A Very Short History of International Law Journals (1869–2018)”, *EJIL*, Vol. 29/1, 2018, 137–168.
- Rygiel Philippe, « De savants juristes au service de la France. Les experts du droit international auprès du Quai d'Orsay, 1874-1918 », *Experts et expertise en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Stanislas Jeannesson, Éric Schnakenbourg, Fabrice Jesné, Rennes, PU Rennes, 2018, p. 205-222.
- Sédouy Jacques-Alain de, *Le Concert européen. Aux origines de l'Europe*, Paris, Fayard, 2009.
- Schroeder Paul, *The Transformation of European Politics, 1763-1848*, Oxford, Clarendon Press, 1994.
- Soutou Georges-Henri, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, PUF, coll. « Nouvelle Clio », 2007.
- Vick Brian, *The Congress of Vienna - Power and Politics after Napoleon*, Cambridge, HUP, 2014.

### **Comité d'organisation**

Pierre Allorant, professeur d'histoire du droit, université d'Orléans.

Walter Badier, maître de conférences en histoire, directeur adjoint de l'INSPE, université d'Orléans.

Raphaël Cahen, chercheur en résidence au Studium (Orléans), chercheur et professeur invité à la Vrije Universiteit Brussel (VUB).

### **Comité scientifique**

Pierre Allorant, Professeur d'Histoire du droit, université d'Orléans.

Éric Anceau, MCF-HDR en Histoire contemporaine, Sorbonne Université.

Yves Bruley, MCF-HDR à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

Noëlline Castagnez, Professeure d'Histoire contemporaine, université d'Orléans.

Nicolas Cornu Thénard, Professeur d'histoire du droit, Paris II.

Frederik Dhondt, Professeur d'histoire du droit à la VUB (Vrije Universiteit Brussel).

Jean Garrigues, Professeur d'Histoire contemporaine, université d'Orléans, Président du CHPP.

Stella Ghervas, Professor of Russian History, Newcastle University.

Martti Koskenniemi, Professeur de droit international à l'Université d'Helsinki.

Milos Vec, Chair for European Legal History, University of Vienna.